

Stupéfiants—Loi

et demie plus puissante que la morphine. On sait également qu'elle est plus soluble, et compte tenu de sa plus grande efficacité, on peut donc en injecter une quantité moindre. Par conséquent, l'injection est moins douloureuse pour les patients émaciés qui n'ont plus beaucoup de muscles dans lesquels on peut planter une seringue hypodermique.

Il a également fait valoir qu'il n'existait pas deux analgésiques tout à fait identiques et qu'un cancéreux qui pouvait faire une mauvaise réaction à un médicament pouvait très bien en tolérer un autre. Par conséquent, comme l'a déclaré le député de Nepean-Carleton, les médecins devraient disposer de tous les moyens thérapeutiques existants pour traiter leurs patients.

On a également fait valoir que les médecins anglais avaient utilisé l'héroïne pendant plus de 80 ans et, d'autre part, si l'usage de cette drogue est tellement contestable, pourquoi plus d'une trentaine d'autres pays l'emploient-ils?

Un des arguments invoqués contre l'usage de l'héroïne, c'est que rien ne prouve qu'elle possède des propriétés particulières pour soulager les douleurs associées au cancer et que les autres médicaments actuellement disponibles suffisent s'ils sont bien administrés. Néanmoins, rien ne prouve non plus que ce soit vrai. Les avis sont très partagés sur cette question.

On a également fait valoir qu'on pouvait faire plus de tort que de bien en permettant aux gens de se procurer cette drogue plus facilement, car elle peut se revendre très cher comme drogue illicite. Néanmoins, les partisans de la légalisation répondent à cela, comme d'autres l'ont déjà fait, que ce problème regarde les policiers et non pas les médecins. Je conviens que ce n'est pas une raison suffisante pour interdire l'usage de l'héroïne à des fins thérapeutiques.

On a également prétendu que la publicité provoquée par la légalisation pourrait aviver les attentes de la population, mais ce n'est pas une panacée contre les douleurs que cause le cancer.

Enfin, on a prétendu que les mourants pourraient devenir héroïnomanes. Cet argument a tout d'abord stimulé mon intérêt à l'égard de cette question tandis que j'étudiais pour devenir aumônier au Centre médical Sunnybrook de Toronto. J'étais dans une aile où se trouvaient de nombreux malades qui se mouraient de cancer. Je me souviens d'avoir demandé à mon surveillant pourquoi on ne pouvait pas en prescrire aux malades. Il m'a répondu: «Eh bien, vous ne me croyez peut-être pas, mais certains de ces malades que vous avez visités aujourd'hui seront morts dans deux semaines, mais l'hôpital a peur qu'ils ne deviennent héroïnomanes.» Je n'ai jamais oublié cela et je suis heureux que le député de Nepean-Carleton n'ait soulevé la question à la Chambre.

A mon avis, la Chambre devrait renvoyer cette mesure au comité, afin que la question donne lieu à des discussions publiques et parlementaires plus ouvertes et, à mon avis, je ne vois pas pourquoi le gouvernement ne devrait pas le permettre.

M. Stanley Hudecki (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter le député de Nepean-Carleton (M. Baker) d'avoir proposé cette modification à la loi sur les stupéfiants. Le fait qu'il ait réussi à obtenir 9,000 réponses sur 40,000 questionnaires est un exploit remarquable. J'ai également été touché de constater son implication personnelle et sa compassion pour sa commettante cancéreuse et sa famille et son désir de lui être le plus utile possible. Toutefois, dans les quelques minutes à ma disposition, je voudrais signaler aux députés certains faits concernant l'usage de l'héroïne comme agent thérapeutique pour traiter ceux qui sont atteints de maladie incurable.

La modification proposée soulève une question pertinente mais, malheureusement, elle ne donne pas la réponse appropriée. Il est faux de croire qu'on peut se contenter d'utiliser des stupéfiants pour soigner les mourants et il faut rectifier cette erreur. De nombreux griefs formulés sont en réalité imputables à des soins médicaux inappropriés. Quant à l'apprenti aumônier, il n'a probablement pas porté suffisamment d'attention aux besoins spirituels du malade, mais plutôt aux bons effets d'un remède en particulier.

● (1550)

Les malades incurables ont des problèmes beaucoup plus graves que celui de la douleur. Les médecins ont actuellement à leur disposition toute une panoplie de médicaments et de traitements pour soulager la douleur. Je n'aime pas parler de cancer ou de maladie dans sa phase terminale, car cette expression a quelque chose de très inhumain et de très décourageant. Ces malades sont des personnes comme nous. Le public les imagine, et c'est d'ailleurs ce que nous voyons souvent à la télévision, entourés de toutes sortes d'appareils, cloués par la douleur et dans l'isolement total. Ce n'est pas le cas. Ces personnes, monsieur le Président, sont des gens comme vous et moi. Elles savent ce qui les attend et tiennent à passer leurs derniers moments en compagnie de leurs parents et amis. Elles veulent retourner chez elles et continuer à faire les choses qu'elles aiment. Voilà comment il faudrait considérer le problème, mais ce n'est pas le cas actuellement.

Par conséquent, au lieu de consacrer notre temps et notre argent à toutes sortes d'études, il vaudrait mieux le dépenser pour informer les futurs médecins et aider les praticiens à améliorer leurs connaissances et leurs techniques en vue de mieux soulager la douleur.

Il faut que le public et la famille entourent le malade incurable et lui apportent le soutien dont il a besoin.

M. Halliday: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je m'excuse d'interrompre mon éminent collègue, mais le but du projet de loi dont nous discutons aujourd'hui est le suivant, comme nous pouvons le lire à la page 1a:

Ce projet de loi vise à autoriser des médecins désignés, notamment dans les cliniques de cancéreux, à prescrire de l'héroïne pour soulager la douleur.